LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 15 décembre 2023

Portant délégation de signature à **M. David DRIEUX**, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 24674

***Le Président de Limoges Métropole,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10

**Vu** la délibération n°31 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

**CONSIDERANT** que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement,

**CONSIDERANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement,

***ARRETE***

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KOMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des bâtiments communautaires.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Avis de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des bâtiments communautaires n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

**ARTICLE 2** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. David DRIEUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 30 novembre 2024.

ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

**1 DOCUMENT** - *Publié le 21 Décembre 2023*

**ARR_SIGN_24674_DRIEUX.pdf**
(.pdf, 154,4 Ko)

**TÉLÉCHARGER**